

*Initiatives ministérielles*

l'occurrence, espérons-le, est le fait que le prochain gouvernement qu'ils vont élire pour siéger en face et pour respecter la volonté et répondre aux besoins de la population, va être un gouvernement compatissant qui comprend la démocratie et donnera aux gens ce qu'ils veulent.

Sous la direction du premier ministre McLaughlin, nous nous attendons à ce que les choses se passent exactement ainsi.

La question a été sérieusement abordée par mon collègue de Kamloops et par d'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Je voudrais ajouter quelques mots à propos en particulier d'un des projets de loi qui figurent sur cette liste dont nous sommes saisis. Il s'agit expressément du projet de loi C-78 qui porte sur l'évaluation environnementale et que je considère comme étant le projet de loi le plus important que le gouvernement pouvait présenter maintenant ou dans l'avenir.

Nous essayons d'étudier ce projet de loi maintenant. Nous avons examiné un grand nombre de dépositions de témoins et nous avons étudié en détail le projet de loi C-78 pendant la session précédente. Je suis absolument stupéfait que le gouvernement essaie de représenter le projet de loi C-78 comme si aucun témoignage n'avait été donné ni aucun travail effectué sur ce projet de loi. Pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité nous ont dit, en notre qualité de membres du comité—et j'en faisais partie—qu'ils insistaient pour qu'on apporte des amendements substantiels au projet de loi C-78. Presque tous les témoins qui ont comparu devant nous nous ont remis de nombreux documents contenant des amendements très techniques, exprimés en termes énergiques, au projet de loi C-78.

J'ai apporté avec moi aujourd'hui seulement un tiers des mémoires de ces témoins.

• (1730)

Nous avons entendu les témoignages de l'Association du droit de l'environnement de la Côte-Ouest, de l'Association du barreau canadien, de l'Académie Rawson des sciences de l'eau, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, du Sierra Club, de la Fédération canadienne de la faune et bien d'autres encore.

Ces témoins ne sont pas seulement venus nous dire que des amendements s'imposaient. Ils nous en ont proposés.

Je suis bien étonné que le gouvernement ait décidé de présenter ce projet de loi de nouveau, car au ministère même, on disait qu'il fallait le modifier.

Je suis prêt à parier, et je ne suis pas joueur de nature, que le gouvernement va chercher à modifier le projet de loi en fonction des témoignages qui lui ont plu, quand il sera remis à l'étude.

C'était l'occasion rêvée, mais le gouvernement l'a laissée passer, d'étudier le projet de loi C-78 à la lumière de la mine de renseignements qui nous ont été fournis et de récrire le plus important projet de loi dont la Chambre devra débattre. Le projet de loi aurait pu être rédigé de nouveau et nous être présenté sous une forme nouvelle. Peut-être l'opposition l'aurait-elle jugé acceptable et aurait-elle accepté de se pencher sur cette mesure législative sans délai en raison de son importance capitale.

Le gouvernement va-t-il saisir l'occasion que lui fournit la prorogation des Chambres? Bien sûr que non. Après avoir relancé le débat sur cette mesure législative, il va se croiser les bras et encaisser les coups sans mot dire, avec la désinvolture qui a caractérisé sa participation jusqu'ici.

Il va devoir encaisser des coups, puisqu'on ne peut pas accepter de compromis sur les questions environnementales au Canada. Les Canadiens et sûrement les néo-démocrates ne laisseront pas cela se produire sans mot dire.

Le projet de loi C-78 comporte des erreurs catastrophiques, comme nous l'ont mentionné, je le répète, un grand nombre de témoins.

Il y a quelques commentaires, parus dans les Rapports canadiens du droit de l'environnement, que je tiens à rappeler. Il s'agit d'un article publié dans le numéro de mars 1991 et rédigé par Ted Schrecker qui, semble-t-il, est attaché à la Faculté de sciences politiques, de l'université Western Ontario.

L'auteur signale qu'il faut absolument modifier en profondeur le projet de loi, affirmant que la mesure législative dont nous sommes saisis est en réalité plus faible que nos lignes directrices en matière d'environnement qui ont bien embêté le gouvernement ces dernières années. On n'a qu'à penser au projet du barrage Rafterty-Alameda en Saskatchewan, au projet de la rivière Oldman en Alberta, et à la phase II du projet de la baie James dans le nord du Québec.